

Echos du conseil municipal du 30 septembre 2008

Modification du règlement intérieur à la demande de l'opposition

Nous aurions pu être dispensés du premier point abordé si, dès la discussion au conseil municipal du 25 juin, le maire avait accepté de prendre en compte les remarques de l'opposition. Heureusement, des textes existent et le sous-préfet de Brest, en répondant au courrier de Pierre APPRIOU a bien précisé que si, dans son ensemble, le règlement intérieur adopté était conforme à la légalité, il demandait au maire de se conformer au code général des collectivités territoriales en précisant ceci : « *Conformément, aux dispositions de l'article L 2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales, un espace libre sera réservé à l'expression des conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale lors de la publication du bulletin annuel d'informations municipales « Mouez Plougerne ». Le format de cet espace correspondra à une demi-page 21X29,7. Un mois avant la date prévue de publication du bulletin d'informations municipales l'opposition sera tenue de transmettre son article à monsieur le maire en sa qualité de responsable de la publication.* »

Cette modification a donc été votée par le conseil municipal et nous en avons pris acte.

Dans le même ordre d'idée, Pierre APPRIOU a obtenu qu'un bureau soit mis à la disposition de l'opposition afin de pouvoir y travailler. Le maire nous a accordé la salle des commissions le mercredi matin.

Les festivités du 40^{ème} anniversaire du jumelage Plouguerneau Edingen-Neckarhausen se sont déroulées du 23 au 28 août 2008. A ce titre, plusieurs élus du conseil municipal ont accompagné la délégation du comité de jumelage et souhaitent le remboursement de leurs frais de transport. Le conseil doit se prononcer, par vote, sur leur demande.

Un car avait été affrété par le comité de jumelage et le coût du voyage avait été fixé à 130 €.

L'opposition propose donc que le remboursement s'effectue sur la base de 130 euros par personne.

Marie-Pierre CABON, représentant l'opposition, a utilisé ce moyen de transport.

Mais....

Gilbert PELLE a préféré l'avion !

Le Maire, Monique Le COCQ et Bernard CADIOU ont décidé d'utiliser leur véhicule personnel et seront donc « remboursés » en fonction des kilomètres effectués sur la base du tarif kilométrique accepté par l'administration des impôts.

Chacun a fait son choix. Mais les contribuables, eux, n'auront pas d'autre choix, après le vote de la proposition présentée au conseil et approuvée par les 22 représentants de la majorité, que de rembourser :

130 euros à Marie Pierre CABON

250 euros à Gilbert PELLE et environ

750 euros à monsieur le Maire , à Monique LECOCQ et à Bernard CADIOU.

Afin de justifier son choix, monsieur le Maire argue que « comme premier magistrat » il doit emmener une importante garde-robe pour satisfaire dignement à ses obligations....laquelle ne pouvait sans doute pas tenir dans les coffres du car ?!!!

C'est risible, mais pas neutre pour les finances de la commune.

Justement, en parlant des finances de la commune, deux points très importants ont été discutés, il serait d'ailleurs plus juste de dire abordés, car les discussions sont rapidement écourtées lors des réunions du conseil municipal ! Terminé...

Tout d'abord **la restructuration de la station d'épuration** dont nul ne peut nier la nécessité. L'estimation initiale était de 504 000 € HT mais l'offre de l'entreprise retenue s'élève à 782 889,75 € HT...

Quel plan de financement?

- Le conseil général, 20% soit 160 000 €.
- Le conseil régional, 10% soit 80 000 €
- L'Agence de l'eau Loire-Bretagne subventionne pour 258 000 €.
- La commune réglera le solde, soit 285 000 €

Autre sujet de dépense : **l'école publique de Lilia.**

Là aussi, personne ne doute de la nécessité et de l'urgence des travaux mais la solution retenue est-elle encore adaptée aux besoins ? En tout cas, certainement pas aux finances communales.

En effet, si l'estimation des travaux était de 980 000 € HT, le montant total des marchés est, maintenant, de 1 051 517,64 € HT.

La dotation globale d'équipement versée par l'Etat se monte à 75 000 €.

Le conseil général donne pour sa part 66 500 €.

Il reste donc à la charge de la commune plus de 900 000 €!... A suivre!

Plusieurs tranches, c'est ce qui semble décidé pour **l'amélioration du réseau d'eaux pluviales à Meznen.** Cela fait des années que les riverains se plaignent. Dans une première tranche de travaux votée au cours de ce conseil, les coudes à 90° vont être remplacés par deux coudes à 115°. Sans nier le véritable besoin de ce changement de conduites dans l'urgence, il faut envisager à long terme la création d'un bassin d'orages avec un déversement de trop plein afin de palier le manque de pente.

Lucien BRETON, adjoint aux travaux, nous a certifié qu'il y aurait, effectivement, deux autres tranches, une qui faciliterait l'évacuation des eaux pluviales le long du cimetière et une autre avec la création d'un bassin d'orage. Dont acte...

Mais les événements météorologiques récents laissent à penser qu'il n'y a pas qu'à Meznen qu'il soit nécessaire de repenser les évacuations d'eau pluviales...

Et dans ces temps de rigueur budgétaire, voilà que la mairie de Plouguerneau doit encore engager plus de 100 000 € sur les travaux d'aménagement du **Centre Technique Municipal**.

Ce bâtiment, un ancien hangar situé à Kerléo, a été acheté en 2003.

Le terrain d'assise est situé dans une zone très humide et plusieurs études et expertises ont fait apparaître que les fondations des poteaux de structure étaient déficientes.

L'architecte a joint au dossier d'appel d'offres les différents rapports d'expertise. Il était donc conscient des renforcements à effectuer sur les fondations et les entreprises qui ont répondu à cet appel d'offres étaient parfaitement informées des difficultés de ce chantier.

Sur proposition de l'architecte, les marchés ont été passés pour un montant global HT de 158 000 €.

Rappelons que conformément à son contrat, il appartenait à l'architecte, lorsqu'il a analysé les offres des entreprises, de contrôler qu'elles incluaient tous les travaux nécessaires à une parfaite exécution, **et en particulier ceux de renforcement des fondations**.

Patatras, des pluies importantes en septembre 2004 ont continué le travail de sape sur ces fondations et l'architecte a décidé d'arrêter les travaux et de **passer des marchés complémentaires** au motif que ces pluies constituaient un évènement imprévisible qui modifiait les conditions d'exécution initiales.

Depuis quand des pluies importantes constituent elles un « évènement imprévisible » à Plouguerneau ?!!!!

Dès le départ, l'architecte savait et, si son dossier d'appel d'offres a été correctement rédigé, les entreprises le savaient aussi, que les fondations devaient être confortées.

Les pluies, normales dans notre bonne ville, n'ont fait que confirmer ce que les experts avaient prévu.

Aucun « travail supplémentaire » n'aurait donc dû être facturé, mais cependant 104 000 euros ont été réglés, à ce titre, aux entreprises, et l'architecte demande 8 800 euros d'honoraires supplémentaires !!!!!

Le montant des travaux, qui était au départ de 158 000 € HT est au final de 292 000 € HT, soit un surcoût de 85 % !

Bien que ce ne soit pas à l'ordre du jour, le maire, méfiant sur ce sujet, a tenu à nous faire un exposé sur les conditions de l'achat du terrain et du hangar, comme s'il avait à se justifier. Cet acte voté et contrôlé fait, pour nous, partie de l'histoire.

Nous nous sommes cependant livrés, avec lui, à une comparaison de coût et d'opportunité, entre les choix possibles à l'époque :

- 1- achat du hangar de Kerléo et réfection du bâtiment existant.
- 2- création d'un centre neuf au Hellez

Les coûts des deux solutions sont, dorénavant, tout à fait comparables, **mais**, la seconde solution aurait présenté les avantages

- d'être moins gênante pour le voisinage,
- de préserver une possibilité d'extension,
- de ne pas situer pas en zone humide.

-et enfin le Centre aurait été inauguré il y a belle lurette... et la commune aurait disposé d'un équipement neuf et surtout, les utilisateurs de ce centre technique auraient, depuis longtemps, travaillé dans des conditions satisfaisantes.

Pour conclure le maire dit qu'il est trop tard pour revenir sur ce choix. Oui, certes, mais avant ?

Autre point abordé : **la suppression de la régie de recette des droits de pesage.**

Constat : depuis fin 2005 cette régie ne fonctionne plus car la balance de la place du verger n'est plus aux normes (pas d'émission de tickets de pesage....).

Pierre APPRIOU propose d'essayer d'associer AGRIMER au financement et à l'exploitation d'une nouvelle balance. Le maire répond que des discussions sont, de fait, en cours avec cette entreprise, et accepte que, dans le cas où ces dernières n'aboutiraient pas, de réexaminer la situation.

Nous avons voté cette proposition.

Les problèmes fonciers du **cimetière** étaient aussi à l'ordre du jour.

En effet, des désordres nombreux et durables sont apparus dans la gestion des concessions des cimetières et quelques incidents douloureux ont émaillé des inhumations ces dernières années. Le maire propose donc qu'un CDD de trois mois soit embauché pour étudier ce problème. Nous avons bien entendu voté cette proposition.

Pour clore le conseil, le maire a répondu aux **questions écrites** posées par Pierre APPRIOU

Dans la première, celui-ci s'étonnait que le maire n'ait pas transmis à l'opposition l'invitation du maire de Guisseny, faite à l'ensemble du conseil municipal de Plouguerneau, à un pot de l'amitié prévu le 18 juillet dernier. Sylvaine CHAVANNE avait été informée par une amie et s'était donc rendue à cette manifestation et s'était fait confirmer que l'invitation concernait bien l'ensemble du conseil municipal de Plouguerneau.

André LESVEN a répondu, en lisant une lettre adressée à Pierre APPRIOU, qu'il pensait que c'était une séance de travail à laquelle nous n'avions pas à être conviés et qu'il ne savait pas qu'il ne s'agissait que d'un verre de l'amitié. **Et en plus, il voudrait qu'on le croie !**

Deuxième question : le maire a l'obligation de rendre compte au conseil des décisions qu'il a prises au nom des délégations qui lui ont été confiées. Il s'en est acquitté et nous souhaitons qu'il en soit désormais ainsi à chaque conseil.

INFOS:

Inauguration du Pont du Diable le 4 octobre

Inauguration du nouveau centre de secours au Hellez : 11 octobre